6e ANNEE. — NUMERO 139.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. Bref à la LIBERTÉ)

LA PRESSE EST UNE Œuvre pie, D'UNE utilité souveraine. (Paroles de Pie IX, aux pèlerins de Rennes.)

SAMEDI 17 JUIN 1876.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	« 36	19	10

Rédaction et Expédition.
BUREAUX: **Grand'Rue, 10. à Fribourg.**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont *elle* reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

PRIX DE LA LIGNE OU DE SON ESPACE: 15 CENT.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

NOS AMES A L'ETAT.

XI.

Nous avons vu, par les déclarations de libéraux éminents qui sont en même temps des chefs du parti, nous avons vu en présence deux doctrines. deux dogmes: le dogme ecclésiastique et le dogme *laïque*. Ce dernier mot en lui-même ne dit pas grand'chose; mais il tire sa signification de l'opposition à l'Eglise dont *s'inspirent* les patrons de la nouvelle doctrine d'Etat.

Ecoutons encore M. Gambetta, et souvenons-nous que le discours de Lille où ont été prononcées les paroles que nous allons rapporter, a été vanté par toute la presse et signalé à l'attention publique comme un prodige de modération *et de sagesse* politique.

Le *leader* de la gauche française fait ressortir en ces termes la lutte irréconciliable engagée entre l'Eglise et la Révolution :

« S'il y a un mal dont nous souffrons, s'il y a une cause explicable des tâtonnements et des avortements *qui ont suivi la* Révolution française dans ce pays, et qui l'ont empêchée d'y installer pacifiquement son règne dans la concorde et dans l'union de tous les citoyens, où faut-il chercher cette cause ? Cette cause n'est-elle pas dans cette sorte de duel déclaré par l'esprit ultramontain à l'esprit de la Révolution ? N'est-elle pas dans la lutte, dans ce qu'on a appelé improprement le prosélytisme religieux et la propagande des idées de la Révolution ? Depuis soixante ans n'assistons-nous pas à ce champ clos entre ceux qui prétendent tout savoir d'une manière immuable par la révélation, et ceux qui marchent, pensent et progressent sous les suggestions *de la science* qui, tous les jours, accomplit un progrès et recule les bornes des connaissances humaines ? »

Ne demandons pas à M. Gambetta comment il se fait, puisqu'il y a incompatibilité entre la science et la révélation, que tous les grands savants, tous ceux qui ont fait faire un pas à la science, aient été des hommes religieux ? Retenons de sa déclaration cette conséquence que si le catholicisme est l'Eglise du surnaturel, la Révolution est l'Eglise de l'anti-surnaturel, soit du naturalisme.

Ne demandons pas davantage comment le débat étant ainsi porté sur des questions *de doctrine*, s'il y a lutte entre l'Eglise et la Révolution, M. Gambetta pense donner à la première les torts de l'agression ? Est-ce donc que les doctrines sont un domaine de l'Etat d'où l'Eglise puisse et doive être bannie comme une intruse ? N'est-ce pas avouer, ce que nous nous efforçons de faire ressortir, *que la Révolution a fait de l'Etat* une véritable Eglise et l'a revêtu d'une autorité dogmatique, en le chargeant de la propagande de l'anti-christianisme ?

Cette démonstration va ressortir, avec encore plus d'évidence, de la définition donnée du mot *libéral* par M. Gambetta :

« *Par, libéral, dit-il, j'entends celui qui*, sans sacrifier à l'esprit de secte d'aucun ordre, et sans s'inféoder à telle ou telle doctrine, *accepte cependant une donnée générale qui consiste, dans la conduite des affaires HUMAINES, à ne s'inspirer que des intérêts HUMAINS, que des intérêts TERRESTRES;* qui voit avec douleur, avec anxiété, les entreprises et les *usurpations de l'esprit théocratique et clérical sur la liberté humaine*, sur les rapports de l'Etat avec les administrés, et redoute cet envahissement de tous les jours, qui menace de mettre la main, non-seulement sur les ressorts du pouvoir central, mais même sur les institutions *les mieux établies* que nous ait laissées la Révolution. »

Il y a dans ces quelques déclarations une grande exubérance de creuse phraséologie, mais il y a aussi une bien petite philosophie.

Quel est en effet le penseur digne de ce nom, à quelque école philosophique qu'on le suppose appartenir, qui confonde les *intérêts humains* avec les *intérêts terrestres ?* Et M. Gambetta saura-t-il nous dire dans quel domaine devra s'exercer l'action religieuse, si son influence *sur la liberté humaine* constitue une usurpation ? Il reste de la définition donnée par le chef du parti révolutionnaire français que le libéralisme consiste à enlever à l'action religieuse toute la conduite des affaires humaines. C'est vraiment fort heureux qu'on lui laisse les anges, sans doute parce qu'on ne croit pas à leur existence !!

CORRESPONDANCES.

Session des Chambres fédérales.

Berne, 14 juin.

Aujourd'hui le Conseil national a adopté, après une longue discussion, l'article 15 du projet de loi sur les fabriques. Cet article a pour but de réglementer le travail des mineurs dans les fabriques. La rédaction adoptée est une combinaison du projet du Conseil fédéral et de celui de la commission. En voici la teneur :

Art. 15.

Les enfants qui n'ont pas encore dépassé l'âge de 14 ans ne peuvent être reçus dans les fabriques pour y travailler.

Entre 14 et 16 ans révolus, les enfants ne peuvent travailler plus de 8 heures par jour dans les fabriques. Les heures d'école et le travail de fabrique ne doivent pas dépasser au total 10 heures par jour. L'enseignement scolaire ne doit pas être entravé par le travail de la fabrique; en particulier, ce dernier ne doit en aucun cas précéder les heures d'école.

Il est interdit de faire travailler la nuit ou le dimanche des jeunes gens âgés de moins de 18 ans. Cependant, dans les usines à feu continu, y compris les verreries, les enfants au-dessus de 15 ans révolus peuvent être occupés aux travaux indispensables la nuit, les dimanches ou les jours de fête.

M. Joos (Schaffhouse) a signalé des abus effrayants qui se commettent dans certaines fabriques suisses et dont la conséquence est l'étiolement et l'abrutissement des enfants qu'on y exploite.

Le parti conservateur de Berne.

Berne, 15 juin.

J'ai lu dans une correspondance des Franches-Montagnes, où il est question de la candidature de M. Wurstemberger, proposé pour la députation au Grand Conseil, un passage que je me permets de relever. Votre correspondant faisant le parallèle entre M. Wurstemberger, rédacteur du *Conservatives Correspondenz-Blatt* et les conservateurs bernois, déclare M. Wurstemberger supérieur à M. de Gonzenbach en talent oratoire et en habileté politique. Ce jugement est d'une exagération telle, et d'une injustice si palpable, qu'on ne saurait le laisser passer sans observation. Sans rien ôter à M. Wurstemberger de ses talents de journaliste, de son énergie et de la franchise avec laquelle il soutient la cause catholique, votre correspondant serait fort embarrassé de nous dire où son protégé a conquis sa réputation d'orateur éminent. Celle de M. de Gonzenbach n'est plus à faire, et ceux qui l'ont entendu au Grand Conseil de Berne et au Conseil national, ne peuvent que déplorer l'ostracisme immérité dont cet homme d'Etat éminent est l'objet de la part des radicaux bernois.

Cette exclusion stupide d'un homme que des talents politiques et administratifs *incontestés*, placent au premier rang des hommes d'Etat de la Confédération suisse, est due à une cause que votre correspondant des Franches-Montagnes paraît ignorer, et qui pourtant est assez *notoire*. Cette cause, c'est uniquement la sympathie de M. de Gonzenbach pour les catholiques, et l'appui que, dans maintes circonstances, il a donné aux catholiques jurassiens odieusement persécutés. M. de Gonzenbach n'aurait pas dû faire le voyage de Rome, se faire présenter au *Saint Père*, et faire part à ses amis de Berne de l'impression produite sur lui par l'auguste vieillard du Vatican. M. de Gonzenbach a le tort d'avoir une fille devenue catholique et d'avoir manifesté son opinion

---

47 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

ELIZABETH SETON.

O vous, si longtemps attendues,
Recevez mes embrassements;
Nos deux familles confondues
Ne *font* plus qu'une en sentiments.

Bientôt dans un même langage
Nous aurons un nouveau lien ;
Celui du cœur a l'avantage
Qu'on l'entend toujours assez bien.

De vos plaisirs et de vos peines
Je vous demande une moitié.
Vous aurez aussi part aux miennes :
Tout est commun *dans l'amitié*.

Ou plutôt ces mots tout de glace,
Le mien, le tien, ne doivent plus
S'entendre ici, ni trouver place
Dans cet asile des vertus.

Suivant la remarque d'un sage,
Ces mots si froids de *mien*, de *tien*,
Furent bannis au premier âge
Du vocabulaire chrétien.

Le mot *nôtre* a bien plus de grâce,
Il *ne fit jamais de jaloux*.
Mien et *tien* il faut qu'il remplace :
Tout sera *nôtre* parmi nous.

Je ne dirai plus : Mes poupées,
Mes joujoux, Mes fleurs, Mon jardin.
Tout est à vous, sœurs bien-aimées;
Tout sera nôtre dès demain.

Communauté délicieuse!
Charme jadis de l'âge d'or!
Reviens d'une famille heureuse
Faire le plus riche trésor.

Sois l'avant-coureur et le gage
De cette parfaite unité
Qui nous rend la parfaite image
De l'adorable Trinité.

Au moment de l'année où Elizabeth arriva à Baltimore, la saison des vacances allait commencer; aussi ne pouvait-elle attendre aucune élève avant la reprise des classes. Elle employa cet intervalle à s'installer modestement dans la maison qui avait été louée pour la recevoir. C'était un petit bâtiment nouvellement construit, tout en briques, à deux étages, proche le collége de Sainte-Marie. *Le loyer se montait à deux* cent cinquante dollars pour une année; la place y était suffisante à la rigueur pour loger dix personnes en dehors de la famille d'Elizabeth. Celle-ci s'y trouva dans un bien-être inexprimable dès le premier jour qu'elle s'y établit.

« Ma vie est si différente de ce qu'elle était, écrivait-elle, que j'ai peine à concevoir que ce soit la même vie. Toutes ces chères petites attentions dont j'étais sevrée entièrement me sont prodiguées, à toute heure, par la famille de M. du Bourg. Sa mère et sa sœur ne se lassent pas dans les soins qu'elles ont pour nous. Les douceurs que nous ne pouvons nous procurer, elles nous les envoient chaque jour, comme si nous faisions partie de la famille. Vraiment, il me semble que c'est comme si je venais de naître à une nouvelle existence! La mince palissade qui marque nos limites est la seule séparation entre nous et une chapelle magnifique ouverte depuis l'aube du jour jusqu'à neuf heures du soir. Notre maison est très-propre, située entre deux vergers; à deux milles de la ville. Je me remets entre les mains toutes-puissantes de Dieu pour mes *projets* d'établissement. »

HENRIETTE SETON A ELIZABETH

« Comment pourrais-je, sœur bien-aimée m'abandonner à mon propre chagrin, quand je vous vois heureuse au sein de la paix; quand je vois d'ici votre cher visage rayonnant de joie, *tandis* qu'entourée de vos autres enfants, vous pressez encore sur votre cœur vos aimables petits William et Richard, réunis à vous maintenant? Ah! je puis bien pour un moment cesser de regretter votre absence; mais je frissonne quand je réfléchis que notre séparation, selon toute apparence, sera éternelle... Il faut que je repousse cette pensée. Non, cela ne peut pas être... Dieu est trop bon, trop compatissant, pour vouloir séparer toujours ceux qui s'aiment si tendrement. D'une manière ou d'une autre, il nous réunira. Je veux m'attacher à cette chère espérance. Elle me soutiendra à travers toutes les épreuves; elle adoucira toutes mes peines. »

Elizabeth ouvrit son école dans le courant du mois de septembre, et n'eut pas de peine à réunir le petit nombre d'élèves que sa maison pouvait contenir. La société catholique de Baltimore, nombreuse et fervente, lui témoigna une sympathie véritable. Les marques qu'elle recevait de la bienveillance générale lui étaient un présage favorable, et un encouragement d'autant plus précieux, qu'à en juger selon les règles de la prudence humaine, son entreprise n'était point exempte de témérité.

Dans la dernière année de son séjour à New-York, ses courageux efforts, entravés comme nous l'avons vu, s'ils lui avaient donné le pain de chaque jour, n'étaient jamais au delà. Pour fournir aux dépenses de sa traversée, pourvoir aux frais de son installation à Baltimore, pour subsister enfin, en attendant les ressources qu'elle se créerait, cette mère de cinq enfants avait emporté avec elle environ un millier de dollars. La meilleure partie de cette *somme* avait été demandée aux Murray, les correspondants de MM. Filicchi en Amérique.

Pour l'avenir, Elizabeth comptait bien qu'elle se suffirait à elle-même. Cette espérance était parfaitement fondée; l'événe-

sur les incartades commises dans le Jura par le gouvernement Teuscher-Bodenheimer.

Cette cause est celle qui, dans des proportions moindres peut-être, a provoqué l'exclusion des députés conservateurs de la ville de Berne, soupçonnés de sympathie ou de connivence avec les ultramontains du Jura. Ce n'est un mystère pour personne, à Berne, que le parti radical se sentant pris d'une décomposition rapide, s'est relevé en évoquant la question religieuse. Le pouvoir allait lui échapper quand, pour réunir et souder ses éléments épars, il eut l'habileté de susciter la question diocésaine, et d'allumer par là le fanatisme des protestants de l'ancien canton. Les radicaux jurassiens, les Jolissaint, Froté, Bodenheimer et *tutti quanti* ont puissamment contribué à cette évolution. Ce sont eux qui ont poussé le canton de Berne dans l'abîme de la persécution religieuse. On a beaucoup vanté leur perspicacité, et M. Karrer, un des chef les plus sérieux du parti gouvernemental, disait que les radicaux avaient su déployer la plus grande habileté, en se servant de la question religieuse pour se maintenir au pouvoir.

En effet, les élections de 1874 se sont faites, à Berne, avec ce mot d'ordre: *Plus d'amis des ultramontains.* On a sacrifié alors des gens comme MM. Steiner, Lindt, Æby, de Muralt, etc. Il est donc souverainement injuste de reprocher aux conservateurs bernois, d'aujourd'hui, leur impuissance dans la question catholique, quand, dans une certaine mesure, c'est à la question catholique qu'ils doivent leur échec devant le peuple bernois fanatisé. La lumière commence à se faire aujourd'hui sur cette situation et sur les conséquences de l'équipée où les radicaux jurassiens ont eu le talent d'engager le peuple bernois. On entrevoit les fautes commises, et le moment approche où l'on déplorera de s'être lancé dans les aventures pour complaire à des gens comme Bodenheimer, Jolissaint, Frossard et Froté. Croyez bien que l'opinion commence à se modifier en faveur des catholiques du Jura, et que le crédit de Bodenheimer est en baisse. Je ne parle pas de celui de Frossard, il n'en a jamais eu. Quant à Jolissaint, la dernière session du Grand Conseil nous a donné le taux de son influence.

Ce n'est pas servir les intérêts des catholiques, que de méconnaître les services rendus et d'outrager des hommes éminents qui ne sont pas responsables des indignités commises par le gouvernement Teuscher dans le Jura. Que les Jurassiens aient la bonne foi de reconnaître que leurs malheurs proviennent de *leurs propres concitoyens,* qui n'ont cessé de solliciter, à Berne, les mesures de compression, les coups d'Etat, les actes d'arbitraire contre leurs frères catholiques. Les Bernois n'ont joué, dans cette tragédie, que le rôle de comparses. Otez Bodenheimer, Jolissaint et Froté, et jamais Berne n'eût osé se lancer dans la voie où ces tristes personnages *l'ont engagé.*

Une autre fois, je pourrai vous parler de M. Wurstemberger. Il figure un peu parmi les *irréguliers* dans le camp conservateur. Si on reproche aux conservateurs bernois trop de molesse, une prudence trop excessive, des allures trop timides, ces reproches ne sauraient atteindre M. Wurstemberger, ancien officier de hulans, qui possède toutes les qualités d'un homme d'action, poussées jusqu'à la témérité. Celui-là ne connaît pas les ménagements, les tempéraments politiques. Il sabre de droite et de gauche, tant pis pour ceux qu'il atteint.

NOUVELLES DES CANTONS.

St-Gall. — L'ouverture de l'Exposition de l'industrie et des beaux-arts, qui a eu lieu le 14 après-midi, a été fort brillante.

Le directeur de l'exposition, M. de Miller, dans son allocution au prince Luitpold, a relevé l'influence des arts sur le développement de l'industrie et constaté que tous les pays allemands, l'Autriche et la Suisse avaient pris une large part à l'exposition.

Le prince Luitpold a ensuite déclaré ouverte l'exposition, et cette déclaration a été accueillie par une triple salve de *vivats* en l'honneur du roi.

— Lundi a été inhumé, à Ragatz, un savant célèbre, le docteur Martin Haug, professeur de sanscrit et de linguistique comparée à Munich. Le cimetière de Ragatz renferme ainsi la dépouille mortelle de deux savants wurtembergeois de premier ordre, celle du grand philosophe Schelling, mort il y a 22 ans, et celle de l'éminent orientaliste Haug.

Grisons. — Le Grand Conseil a élu par 32 voix, au second tour du scrutin, comme troisième membre du gouvernement, en remplacement de M. Albrici, démissionnaire, le candidat des conservateurs, M. le préfet Plattner. Le candidat des libéraux, M. le préfet Capeder, n'a obtenu que 28 voix.

Bâle-Ville. — Le gouvernement dit dans son message au Grand Conseil au sujet de la construction d'un second pont sur le Rhin, que cette construction est devenue *une chose nécessaire et que malgré l'état* peu prospère des finances cantonales, ces travaux pourront être exécutés sans ébranler davantage l'équilibre en matière d'impôt.

Un certain nombre de négociants et industriels se sont adressés au Conseil fédéral pour se plaindre de ce que le gouvernement de Bâle-Campagne refuse de laisser entrer le sel marin qui est nécessaire à leurs travaux industriels. Le Conseil fédéral invite les recourants à s'adresser au Grand Conseil, attendu que le commerce du sel et de la poudre forment des exceptions à la liberté du commerce. L'article 31 de la Constitution fédérale réserve aux cantons leurs droits régaliens. « La liberté du commerce et de l'industrie est garantie dans toute l'étendue de la Confédération; sont réservés: *a)* la régale du sel, etc. »

Bâle-Campagne. — Vendredi dernier, un malheureux Tyrolien, aliéné et sourd, a été expédié de Liestal par chemin de fer, revêtu de la camisole de force. A l'arrivée du train, à Olten, on trouva le malheureux expirant dans son wagon. Il faut espérer que ces accidents, qui se renouvellent trop souvent, donneront lieu à une révision des règlements actuels de transport pour les indigents et les malades extradés.

Neuchâtel. — Un fait d'une gravité incontestable s'est passé, ces jours derniers, dans le village de Colombier.

Vendredi passé, un citoyen boulanger qui a séjourné dans plusieurs localités du canton, ainsi qu'aux Bois et pendant treize ans à Delémont, demandait une chambre dans un hôtel de Colombier. A dix heures, lorsqu'il voulut se rendre au numéro qu'on lui avait réservé, il fut invité, à teneur de l'ordonnance de police, de donner son nom sur le registre de l'hôtel.

Il inscrivit: Ferdinand Ruplin, boulanger. A l'ouïe de ce nom, deux gendarmes qui se trouvaient là, l'appréhendèrent immédiatement en le sommant de les suivre, attendu qu'il était leur prisonnier. Ruplin demanda pour quel motif on agissait ainsi: Les gendarmes lui répondirent qu'il n'était pas boulanger, mais qu'il était Ferdinand Ruplin, ancien curé vieux-catholique de Laufon, qui était signalé à la police, pour avoir commis des malversations et fait des faux en écriture privée.

Malgré les dénégations de l'honorable boulanger, qui est connu dans le canton et même à la Chaux-de-Fonds où il a un proche parent, et bien qu'il indiquât les noms de diverses personnes, — entre autres une à Auvernier occupant des fonctions publiques, — personnes auxquelles on pouvait télégraphier pour demander des informations et faire constater sa véritable identité, les gendarmes ne voulurent souscrire à aucune de ses demandes et s'emparèrent violemment de lui, malgré sa résistance. Les menottes lui furent mises, et il fut jeté sur la paille d'une prison d'où on le relâcha à quatre heures du matin, avec quelques excuses pour la méprise dont il avait été la victime.

Il paraît qu'il avait été reconnu par une de ses anciennes connaissances, M. A. M., cafetier, à Colombier.

CANTON DE FRIBOURG.

Mercredi soir, la musique militaire de Fribourg et la société de chant ont donné une sérénade à M. Broye, nommé membre du Tribunal fédéral. Une foule très-nombreuse s'était rassemblée devant la maison de l'honorable élu.

M. *Is. Gendre* a pris le premier la parole et prononcé un discours des plus maladroits et des plus décousus. Nous n'avions encore jamais rien entendu de si piètre de la bouche de ce piètre rhéteur. Il n'y a eu qu'un passage heureux: c'est celui où M. Gendre, rappelant la fête anniversaire de la bataille de Morat, a montré la coïncidence entre cette grande manifestation patriotique et la justice enfin rendue au canton de Fribourg, qui est admis, pour la première fois, depuis 1848, à une part dans les dignités fédérales.

M. *Bielmann,* rédacteur du *Confédéré,* a par contre prononcé quelques paroles pleines de tact et d'habileté. Il a fait ressortir que la Confédération, en nommant M. Broye, a voulu honorer le canton de Fribourg tout entier, et non pas un parti. Il a montré la population fribourgeoise se pressant, sans distinction d'opinions, devant la maison de M. Broye, pour le féliciter de sa nomination, comme elle l'avait, par le suffrage unanime des deux partis, appelé pendant de longues années à gérer les affaires communales.

M. *Broye* a répondu avec beaucoup de tact et de modestie. Il est convaincu que les voix qui l'ont nommé, ont eu en vue moins d'élever son humble personne, que d'accorder au canton de Fribourg une juste part dans les dignités fédérales. C'est cette conviction qui lui fait accepter une nomination qui, au premier moment, l'a surpris et affligé. C'est avec peine qu'il quittera Fribourg; mais il restera de cœur au milieu de ses amis et de sa ville natale.

*
* *

La *Liberté* a annoncé, avant hier, la nomination de M. Broye, sans l'apprécier. Aujourd'hui, elle remerciera et félicitera les Chambres fédérales d'avoir enfin une fois songé à Fribourg. Sans doute, nous aurions aimé que la Confédération rende justice entière à notre canton, en l'acceptant tel qu'il est dans sa foi et son patriotisme, c'est-à-dire en prenant un dignitaire fédéral dans le parti qui représente l'immense majorité du peuple. Mais il faut bien reconnaître que trop d'étroites passions s'opposent à un pareil acte de sage équité. La nomination de M. Broye, étant données ces passions, est ce que nous pouvions espérer de meilleur, parce que, comme l'a dit très-justement M. Bielmann, si les conservateurs voient en l'honorable juge fédéral un adversaire politique, ils savent reconnaître sa loyauté et sa modération.

C'est surtout en vue des graves intérêts de la liberté et du droit religieux, que nous aurions désiré que l'élu n'appartînt pas au parti radical. Mais le tempérament de l'Assemblée fédérale ne comporte pas la protection de ces droits sacrés. M. Broye sera suivant les apparences, dans la moyenne du tribunal fédéral. Nous aurions souhaité mieux, mais, hélas! sans grand espoir de l'obtenir; tandis que nous aurions bien pu avoir un choix moins satisfaisant.

En ce qui concerne l'administration locale et la politique cantonale, il n'est pas douteux que le départ de M. Broye aura d'importantes, et pour nous d'heureuses conséquences.

—

Dernièrement, un habitant d'Albeuve qui se livrait au plaisir de la pêche dans la Sarine, fut fort surpris de voir tomber dans l'eau, à quelques pas de lui, un magnifique chamois, *qui avait roulé du haut d'un rocher.* Les eaux étaient hautes et l'animal allait peut-être périr entraîné par le courant.

Le pêcheur parvint à le saisir en s'avançant dans la rivière et à le soutenir sous l'eau jusqu'à ce qu'il lui eut lié les pattes. Cet homme audacieux porte encore des traces de la résistance que le chamois lui a opposée.

On nous garantit les détails de cette pêche singulière.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* LIBERTÉ)

Paris, 13 juin.

Notre monde officiel est très-préoccupé de l'élection sénatoriale, qui doit avoir lieu vendredi prochain. Vous avez vu que, ce matin, le *Journal des Débats* menace le *maréchal de Mac-Mahon d'une crise ministérielle,* s'il n'oblige pas M. Buffet à retirer sa candidature. Le ministère, qui est à la discrétion de la majorité républicaine et radicale, dans la chambre des députés, veut arriver à obtenir cette même majorité dans le Sénat.

Les gauches et les ministres craignent d'autant plus l'élection de M. Buffet qu'il pourrait, à un moment donné, remplacer à la présidence le duc d'Audiffret-Pasquier, dont la droite est loin d'être satisfaite.

Quoique, sur les conseils de M. Gambetta, la proposition Laisant, relative au service militaire, ait été ajournée comme inopportune, les gauches cependant comptent la représenter, ce qui aurait pour résultat de bouleverser toute notre organisation de recrutement.

Au ministère de la guerre, on est excessivement préoccupé de cette *machine* d'opposition. Déjà l'armée est en pleine crise de formation, ce qui nous met hors d'état de pourvoir aux éventualités possibles; que sera-ce après le bouleversement proposé?

Dans les populations, d'après nos lettres, l'émoi est tout aussi vif. Les réclamations pleuvent, de province, chez les députés. Reste à savoir le compte qu'ils en tiendront.

On attribue à M. Thiers l'intention de prendre la parole pour défendre le quinquennat... militaire. L'ex-président qualifie avec la dernière sévérité la proposition Laisant, qui veut réduire à trois ans la durée du service militaire.

On m'assure qu'une partie des gauches prétend raviser les nominations faites dans l'armée territoriale. Ce serait le motif de la demande de communication des dossiers des officiers nommés, qu'on se propose d'adresser à M. de Cissey.

Nouveau sujet sur lequel, à gauche, on se propose d'attaquer M. de Cissey.

La nomination des professeurs de l'école supérieure de la guerre. Le prétexte des attaques qui se préparent, c'est que cette école n'existe pas encore, que la Chambre peut en repousser l'institution. Le motif vrai est que les choix faits déplaisent beaucoup, surtout de M. Dejardins.

L'élection Montpayroux a été, un moment, très-*menacée; mais les meneurs* des gauches ont rappelé leur monde à la discipline, et l'on sait quel vote est finalement intervenu.

Le bruit circule dans les faubourgs que la revue que le maréchal se dispose à passer, pourrait bien être l'occasion de manifestations démocratiques. Il s'agirait de *fêter,* une bonne fois, l'armée.

L'idée d'une interpellation sur les affaires étrangères revient sur l'eau avec instance; mais on ne sait par qui la faire présenter; M. Pascal Duprat, mis en avant pour ce rôle, ne paraissant pas à tous ses collègues des gauches avoir l'étoffe nécessaire.

Malgré l'optimisme qui règne dans notre monde politique et financier, au sujet des

---

ment le lui prouva. Mais si peu avancée encore dans une entreprise toute nouvelle, elle eût aimé à entrevoir les secourables Filicchi, dans ce lointain si rapproché d'elle en dépit de la distance, par le constant intérêt, l'infatigable dévouement, qu'ils lui témoignaient. Ce repos d'esprit, elle l'avait perdu. Il avait fait place chez elle à une immense inquiétude. A l'époque, précisément où elle arrivait à Baltimore, les communications entre l'Amérique et l'Europe, devenues depuis longtemps rares et difficiles, venaient d'être interrompues de fait. Le continent européen, le monde civilisé était en feu.

Si nous parlons des calamités qui furent déchaînées sur l'Europe par l'ambition d'un conquérant parvenu à l'apogée de sa puissance, c'est qu'elles contraignirent les Etats-Unis eux-mêmes à sortir de la neutralité et à subir les maux de la guerre. Nous dirons ce qu'ils eurent à souffrir. Mais, amenés par l'enchaînement de notre récit vers le milieu de l'année 1808, nous nous occuperons, avant tout, d'un événement religieux qui eut une grande portée pour l'Eglise d'Amérique.

Par un bref rendu le 8 avril 1808, le Souverain Pontife Pie VII érigea l'évêché de Baltimore en archevêché, et créa quatre évêchés suffragants: New-York, Philadelphie, Boston, et Bardstown dans le Kentucky. Cette grande et utile mesure eut pour premier inspirateur John Carroll, dont l'esprit supérieur prévoyait de loin les progrès du catholicisme aux Etats-Unis. En vue des besoins plus nombreux qui allaient réclamer des efforts de zèle de la part de son clergé, l'éminent évêque avait senti l'opportunité de demander, pour le vaste pays, soumis à sa juridiction, la création d'une nouvelle hiérarchie ecclésiastique.

Deux des titulaires aux nouveaux évêchés étaient des prêtres français: M. Flaget, de la Compagnie de Saint-Sulpice, et M. de Cheverus; promus, l'un au siége de Bardstown, l'autre au siége de Boston. L'évêque désigné pour Philadelphie, le père Egan, était un franciscain irlandais. Le père Concanen, appelé à l'évêché de New-York, était aussi un Irlandais, religieux dominicain, qui résidait à Rome depuis plusieurs années. Ce fut à Rome que ce religieux reçut l'onction épiscopale des mains du cardinal-évêque préfet de la Propagande; et ce fut à lui que le saint-père fit remettre les bulles d'institution pour les autres évêques d'Amérique, afin qu'il les leur portât. Ces bulles étaient signées d'une main captive. Elles furent écrites comme ces lettres que les apôtres saint Pierre et saint Paul *dans les liens* adressaient aux premiers fidèles: et ceux à qui ces glorieux captifs les adressaient *étaient fortifiés par leurs liens.*

(*A suivre.*)

affaires de Turquie, il importe de remarquer le dernier article, publié par la *Gazette d'Augsbourg*. Il se peut résumer ainsi :

Quoi que fassent les diplomates, les événements d'Orient prendront, à bref délai, des proportions sans précédentes.

Et, dans ces événements, le premier rôle sera joué par l'Allemagne, alliée à la République française, qui a tout intérêt à s'entendre avec elle.

Un homme bien informé me fait cette observation : « C'est la politique du duc Decazes !... »

P.-S. — D'après les bruits de la soirée d'hier, un nouveau revirement se serait produit au Sénat sur les questions soulevées par le projet de loi Waddington. Dans les sphères ministérielles, on paraissait beaucoup moins rassuré qu'il y a quelques jours.

Les divisions s'accentuent à gauche d'une façon très-grave, et c'est, en réalité, le motif pour lequel le conseil des ministres, hier, n'a abouti à aucune résolution. On n'ose s'engager dans aucune voie, en présence de la dislocation de la majorité.

Le *Français* nous révèle, ce soir, le secret des préférences du *Journal des Débats* pour la candidature Renouard au Sénat. M. Renouard est l'oncle de M. Léon Say, principal propriétaire des *Débats*.

Les membres de l'extrême-droite, au Sénat, paraissent aussi résolus à voter pour M. Buffet, pour ne pas encourir la responsabilité d'un nouveau succès des gauches.

La voix de M. Buffet ajoutée, dans le Sénat, à celle de M. Migeon, qui vient d'être élu à Belfort, pourrait assurer la majorité contre le projet Waddington, relatif à la collation des grades.

Lettres de Versailles.

(*Correspondance particulière de la* Liberté)

Versailles, 13 juin.

Tout le *monde* arrive de bonne heure. Il s'agit de l'organisation des bureaux.

On sait toute l'importance de cette formalité. A la Chambre nos amis sont en telle minorité qu'ils n'ont absolument aucune chance de faire passer un des leurs.

Au Sénat, au contraire, la droite peut obtenir la majorité.

La commission chargée de l'examen de la proposition Gatineau pour cessation de poursuites à l'égard des prévenus impliqués pour faits insurrectionnels depuis le 4 septembre, a nommé MM. Naliches, Philippoteau, Lisbonne, Colin, Floquet, G. Casse et Gatineau.

Les membres de la gauche radicale s'exercent à amasser des nuages dans le ciel ministériel. Ils parlent tous les jours d'une interpellation sur la politique de M. Decazes en Orient, sur les finances égyptiennes, sur les opérations du Crédit foncier, sur les prétendues préférences du général Henrion, commandant de l'école de St-Cyr, en faveur des élèves sortis des écoles de la rue des Postes.

Vous lirez dans la *République française* un entrefilet qui vous mettra très-exactement au courant des coups de boutoir portés par nos radicaux dans le budget des cultes.

Il faut bien trouver quelque part l'argent nécessaire à l'érection d'une statue à Georges Sand, au transport gratuit de nos honorables de Paris à Versailles, ci : 150,000 fr. par an. En atteignant le budget des cultes, nos républicains font d'une pierre deux coups. Que dira M. Dufaure ? C'est là la question.

L'interpellation de M. Laisant à M. de Cissey aura produit un bon résultat, un seul : celui de rassurer l'armée sur toute espèce de modification à la loi militaire et de nous faire promettre le prochain dépôt d'un projet de loi sur l'avancement des sous-officiers et officiers.

La séance de la Chambre a duré vingt minutes. On a voté des lois d'intérêt local, pris en considération toutes les propositions inscrites à l'ordre du jour, abordé les articles discutés du règlement. Puis, tout-à-coup, sans que l'on pût savoir pourquoi, la séance a été levée et ajournée à vendredi.

En partant de la Chambre pour le Sénat, j'apprends le secret de la petite comédie qui vient de se jouer. Un article des *Débats*, que l'on croit inspiré par M. Léon Say, disait en substance : Le Cabinet tout entier soutiendra énergiquement la candidature de M. Renouard contre M. Buffet. Or, M. le marquis de Castellane prévint M. de Marcère qu'il avait l'intention de lui adresser une question, séance tenante, sur le dit article.

Vous voyez d'ici l'embarras de M. de Marcère. Pouvait-il sanctionner la note des *Débats ?* Pouvait-il, en la réfutant, se mettre en opposition et avec son collègue M. Léon Say et avec la majorité républicaine de la Chambre ? Comment sortir de cette impasse ? Couper court à la séance et en renvoyer la reprise à vendredi, alors que le scrutin sera ouvert au Sénat et que toute interpellation n'aura plus de raison d'être. Ainsi fut résolu, ainsi fut fait. Et voilà comme quoi la Chambre me fait des loisirs et me laisse aller au *Sénat*.

On n'y parle que de la candidature de M. Buffet. Les pointages ont continué. En voici les résultats :

Il ne peut y avoir, vendredi prochain, que 288 votants. Douze sénateurs sont empêchés, les uns parce qu'ils sont morts, les autres parce qu'ils n'en valent pas beaucoup mieux. La majorité sera donc de 147 voix. Or, à l'heure qu'il est, les gauches ne peuvent compter que sur 130 voix, 6 radicaux refusent de voter pour M. Renouard. Les groupes de la droite ont déjà la parole de 140 sénateurs ; 12 autres ne se sont point prononcés encore ; mais on se dit certain de 7 voix sur ces 12.

Je crois, moi, que les cinq voix indécises se prononceront pour M. Buffet. L'acharnement de tous les journaux républicains, depuis les *Droits de l'homme* jusqu'aux *Débats*, sans en excepter un seul, pour faire échec à M. Buffet, prouve surabondamment que cette élection serait un échec écrasant pour nos adversaires politiques et religieux. Jusqu'au *Charivari* qui consacre deux colonnes de P. Véron à maudire M. Buffet et à faire de son échec ou de son succès une question de vie ou de mort pour les espérances et les projets des républicains.

Vous avez vu que l'*Union*, en présence du caractère donné par nos adversaires à cette candidature, s'est résolue à se prononcer en sa faveur.

La droite du Sénat a fait passer ses candidats dans six bureaux sur neuf.

Lettres de Constantinople.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Constantinople, 9 juin.

Nous avons dit avec quels sentiments de soulagement l'avènement de Mourad V avait été accueilli par l'opinion publique en Turquie. Toutefois quand ces premiers transports ont été calmés et qu'on a pu réfléchir de sang froid sur la situation, il a été impossible de se défendre d'un certain malaise en songeant à l'attitude qu'allaient prendre les trois puissances du Nord, dont cet événement contrecarrait les visées d'une façon si inattendue. Cette inquiétude trouvait encore un aliment dans les appréciations de certains journaux allemands qui, par une série d'arguments assez spécieux, arrivaient à la conclusion que la situation, loin de s'améliorer, n'avait fait qu'empirer.

La question que l'on s'est posée tout d'abord est celle-ci : Comment les trois puissances, et surtout la Russie dont l'influence est le plus directement atteinte par le nouvel ordre de choses, vont-elles répondre au coup d'échec habile que l'Angleterre vient de leur infliger ? Car ici la croyance générale est que l'Angleterre a pris une part active au renversement d'Abd-ul-Aziz. Il est évident, s'est-on dit, que la Russie, qui tient en main la Serbie et le Monténégro, sans parler de son influence sur les insurgés, va lâcher ces deux principautés contre la Porte, et attiser en même temps, par ses émisaires, les troubles en Bulgarie, prête à intervenir elle-même avec ses alliés, sous un prétexte quelconque, lorsqu'elle jugera le moment propice et la partie suffisamment engagée.

On n'a été qu'à demi rassuré par l'affirmation de quelques journaux turcs, que ne confirme encore aucune dépêche d'Europe, d'après lesquels la Russie, l'Allemagne et l'Autriche auraient reconnu le nouveau Sultan. On s'est un peu plus tranquillisé sur la nouvelle positive que l'Angleterre, la France et l'Italie avaient reconnu Mourad V, et même qu'un rapprochement s'était opéré dans les vues de la France et de l'Angleterre au sujet de la question d'Orient. Mais c'est surtout l'article du *Times* constatant la ferme intention du gouvernement anglais d'empêcher la Russie de violer impunément le traité de 1856, joint à la nouvelle des armements considérables que fait en ce moment l'Angleterre, qui ont ravivé la confiance.

Voici maintenant quelques actes du gouvernement ottoman qui ne manqueront pas de faire disparaître les derniers vestiges d'inquiétude, car ils tranchent définitivement la question qui formait l'objet des préoccupations de la Turquie et de l'Europe. Le sultan Mourad vient d'accorder, de sa propre initiative, une amnistie pleine et entière à tous les insurgés, et cet acte de clémence sera suivi, assure-t-on, par des mesures tendant à donner satisfaction aux vœux légitimes des populations, à détruire tout sentiment de désaffection et à assurer pour l'avenir la tranquillité du pays.

De plus, pour souligner ses intentions pacifiques, le gouvernement vient de faire suspendre la construction d'un nouveau navire cuirassé qui était sur chantier depuis quelque temps. Ces sages mesures, qui sont dues assurément pour une bonne part à l'influence de l'Angleterre, ne sauraient manquer d'éveiller un intérêt sympathique de l'Europe et de rallier aux vues du cabinet anglais les puissances européennes.

Ainsi que nous l'avons dit, les divergences qui se manifestèrent dans le cabinet presqu'au lendemain de l'avènement au trône du sultan Mourad, se portaient principalement sur la forme constitutive à donner au nouveau régime. Depuis, des concessions ont eu lieu de part et d'autre. Midhat-Pacha a reçu la présidence du conseil d'Etat qui, malgré l'intention qui avait présidé à sa création, ne fut jamais que l'instrument des volontés souveraines et même une sorte d'hôtel des Invalides pour les fonctionnaires sans emploi. Aussi ne jouit-il jamais d'une grande considération dans l'opinion publique et son influence fut presque toujours nulle dans les affaires de l'Etat. Pourtant il aurait pu rendre de grands services et prévenir, ou tout au moins atténuer, les fautes impardonnables qui ont amené la Turquie au bord de l'abîme.

Le grand vizir et le scheik islam, pensant que le pays n'était pas encore mûr pour une complète émancipation, mais forcés de donner une satisfaction aux nouvelles tendances, ont confié la réorganisation du conseil d'Etat à Midhat Pacha qui avait aussi amendé ses idées un peu trop radicales pour le moment. Il est notoire que s'il a accepté cette mission, c'est pour l'accomplir d'après ses vues, car autrement il n'aurait jamais consenti à rester à la tête de ce corps dans les conditions où il se trouve actuellement.

Le plan du nouveau président doit être de modifier l'organisation du conseil d'Etat au point d'en faire une sorte de représentation nationale en choisissant les membres par voie élective. L'élément chrétien étant déjà représenté dans le conseil d'Etat qui a déjà une existence, une pareille réorganisation ne pourrait que satisfaire aux aspirations de la population sans éveiller les susceptibilités religieuses des musulmans au point de vue du Chéri (loi religieuse), à l'intégrité duquel ils tiennent absolument. On éviterait ainsi les chocs que pourrait occasionner un changement trop radical dans les mœurs politiques en Orient.

France. — Dans la commission du budget, M. le duc Decazes, interrogé sur la situation générale, a donné des détails sur les mesures occasionnées par les événements de Salonique et sur l'envoi d'une escadre. Il résulte de ces explications que les événements de l'Orient ne motivent aucun autre déploiement de force navale, ni aucun armement nouveau.

Le ministre expose ensuite l'état des négociations au sujet des événements en Bosnie et en Herzégovine. Il dit que l'intégrité de l'empire ottoman et l'amélioration du *statu quo* ont été unanimement affirmées par toutes les puissances, et que la France s'est associée à cette politique.

Si des dissentiments ont pu se produire sur les expédients à employer, ils n'ont jamais porté sur le fond même de la question.

La France n'a pas pris l'initiative des négociations ; elle n'y a même pas pris une part particulièrement active. Si, par moment, elle s'est trouvée appelée à exercer une action conciliatrice, elle ne l'a été que dans des conditions qui ne pouvaient pas compromettre sa situation qui doit rester entière, l'œuvre de sa restauration intérieure devant rester sa principale préoccupation.

— L'exposition scolaire qui a eu lieu à Rouen, à l'occasion du concours régional, a été très brillante et très-nombreuse.

Les Frères des écoles chrétiennes ont été surtout remarqués.

Ont mérité une médaille d'or :

Le frère Jucondinus, des écoles chrétiennes, directeur à Decazeville (travaux des élèves).

Médaille de vermeil :

Le frère Ilrace, directeur des écoles chrétiennes d'Aubin (travaux des élèves).

Médaille d'argent grand module :

Le frère Lucène, directeur des écoles chrétiennes de Rodez.

Médaille d'argent :

Le frère Irlide, directeur des écoles chrétiennes à Marcillac.

Le frère Staltel, frère de Saint-Viateur, à Capdenac.

Le frère Lazardin, directeur des écoles chrétiennes à Villefranche-de-Rouergue.

Le frère Idinaëlis, directeur des écoles chrétiennes à Viviez.

Le frère Imandus, directeur des écoles chrétiennes à Espalion.

Le frère Zébinien, directeur des écoles chrétiennes à Saint-Affrique.

Médailles de bronze :

Le frère Ignan, directeur des écoles chrétiennes à Laguiole.

Le frère Roustit, de la Société de Marie, à Saint-Sernin.

Allemagne. — La *Correspondance provinciale* parlant, dans un article relatif au voyage de l'empereur d'Allemagne à Ems, des phases déjà parcourues par la question d'Orient, dit que c'est surtout par suite de la puissance des idées pacifiques dans l'alliance des trois empereurs que l'on a réussi, malgré le changement inattendu qui est survenu dans la situation, à s'entendre sur l'attitude que doivent prendre désormais les puissances, à renforcer en peu de temps les espérances de paix, et a réduit ainsi à néant les spéculations basées sur les divergences qui auraient pu exister entre les principales puissances.

La *Correspondance provinciale* ajoute que les négociations de Berlin et l'entrevue des deux empereurs à Ems sont séparées par une phase importante de l'histoire contemporaine, mais que l'on a vu au moment décisif se confirmer les nobles intentions que l'empereur Alexandre et l'empereur Guillaume nourrissent avec une parfaite union.

Belgique. — On télégraphie de Belgique, le 15 :

« Des scènes violentes se sont produites de nouveau hier soir à Gand, à Anvers et à Bruxelles. Des bandes nombreuses d'émeutiers parcouraient les rues brisant les carreaux des institutions catholiques. Plusieurs arrestations ont été opérées. La gendarmerie a chargé la foule à Anvers. Plusieurs personnes ont été blessées dans la fuite. La garde civique et la police gardent les établissements catholiques. »

O le glorieux parti libéral ! et comme il mérite bien les sympathies que lui octroie si généreusement la grande majorité de la presse suisse, à commencer par le *Bund*, l'organe du Conseil fédéral.

— Nous lisons dans le *Courrier de Bruxelles :*

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons d'Anvers des détails que nous devons résumer très-sommairement. Les maisons de MM. Delaet, Coremans, Jacobs, Van Boghout ont été envahies par les gueux, et en partie saccagées, pillées ou démolies. Beaucoup d'autres maisons ont eu le même sort ; plusieurs catholiques ont été grièvement blessés et, d'après les renseignements de l'*Escaut*, M. le vicaire de Westmalle aurait succombé à ses blessures. On assure que le bourgmestre De Wael a envoyé sa démission au roi. »

Turquie. — Suivant une dépêche de Berlin, publiée par le *Times*, le général Tchernaïeff, commandant en chef de l'armée serbe, a adressé au *Ruski Mir*, de Saint-Pétersbourg, une lettre dans laquelle il prétend que la Serbie avec une armée de 125,000 hommes et 100,000 hommes de milice a toutes les chances possibles dans une guerre avec la Turquie. De plus, tout Serbe, ajoute-t-il, est convaincu que la guerre est une nécessité morale, et tout aussi indispensable pour secouer le joug méprisable et insupportable des Turcs. Cette affirmation, dit la dépêche, est corroborée par M. Miletics, chef des libéraux serbes en Hongrie et rédacteur du journal *Zastava*, de Neusatz.

M. Miletics, qui, longtemps, a combattu le gouvernement serbe qu'il considère comme trop timide et trop conservateur, a fait sa paix avec le prince Milan, et, dans un article de fond enthousiaste, engage tous les rejetons de nationalité serbe, qu'ils soient sujets turcs ou sujets autrichiens, ou qu'ils appartiennent à la principauté semi-indépendante des Obrénovitch, à se rallier autour de la bannière du gouvernement de Belgrade, à la veille de la guerre qui, dit-il, est aujourd'hui inévitable.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 15 juin.

La revue de Longchamps a été magnifique. Il faisait un temps superbe, et la foule était immense. Le maréchal de Mac-Mahon a été salué partout aux cris de : *Vive le maréchal, vive la République !*

M. Waddington déposera demain au Sénat le projet de loi sur la collation des grades voté par la Chambre.

Bureau central d'annonces : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour la BELGIQUE, l'ALLEMAGNE et l'ANGLETERRE, les annonces sont reçues à l'Agence de G. L. DAUBE, à FRANCFORT-SUR-MEIN.

Pour PARIS et la FRANCE, chez M. J.-B. CHANARD, 41, boulevard Saint-Germain, PARIS.

SERVICE DES CHEMINS DE FER, A DATER DU 1er JUIN 1876

1° De Lausanne à Berne.

		matin	matin	soir	matin	soir	soir
LAUSANNE, départ.	—	5 10	8 35	1 30	10 50	4 07	7 »
PALÉZIEUX. . . .	—	6 07	9 32	2 16	12 16	5 24	7 56
ROMONT, ...	—	6 55	10 20	2 52	1 55	6 40	8 42
FRIBOURG, arrivée .	—	7 47	11 10	3 28	3 13	7 47	9 27
FRIBOURG, départ .	5 45	7 59	11 21	3 35	4 35		9 35
BERNE, arrivée . .	7 23	9 05	12 25	4 25	6 25		10 35

2° De Berne à Lausanne.

BERNE, départ.	—	6 22	10 30	8 10	2 45	6 25	7 50
FRIBOURG, arrivée	—	7 35	11 21	10 10	3 55	7 37	9 35
FRIBOURG, départ	4 45	7 47	11 28	10 40	4 03	7 47	—
ROMONT	6 03	8 47	12 08	12 52	5 02	8 47	—
PALÉZIEUX	7 04	9 30	12 42	2 20	5 44	9 30	—
LAUSANNE, arrivée . . .	8 03	10 15	1 20	3 25	6 30	10 15	—

3e Ligne Bulle-Romont.

BULLE, départ	5 »	9 20	1 45	7 35
ROMONT, arrivée	5 48	10 07	2 32	8 22
ROMONT, départ	*7 05*	*12 15*	*3 » 9 »*	
BULLE, arrivée	7 57	1 07	3 52	9 52

4e Ligne Morat-Lyss.

MORAT, départ	5 50	11 30	3 50	7 28
LYSS, arrivée	6 45	12 35	4 45	8 15
LYSS, départ	*7 30*	*2 35*	*6 » 8 50*	
MORAT, arrivée	8 35	3 30	5 55	9 45

CHEMINS DE FER
de la Suisse-Occidentale.

Nouveau règlement de transport.

Le public est informé que le nouveau règlement de transport des chemins de fer suisses, et le nouveau modèle de lettre de voiture, tous deux approuvés par le Conseil fédéral, seront mis en vigueur le 1er juillet prochain.

On pourra se procurer, à partir du 25 courant, des exemplaires du nouveau règlement, texte français, et des lettres de voiture, par l'entremise des gares, ou en s'adressant à la Direction de la Compagnie de la Suisse, à Lausanne.

Lausanne, le 14 juin 1876.

(4162) LA DIRECTION.

A L'HOTEL DES BAINS.

Les bains seront servis avec propreté et célérité. (4086)

AU MAGASIN

N° 198, rue de la Préfecture, à Fribourg,

beau choix de pianos neufs

et d'occasion.

Excellents harmoniums,

des fabriques TRAYSER, à Stuttgardt, et J. ESTEY et Cie, à Brattleboro (Amérique du Sud). **Ad. VOGT,**

(4154) *facteur de pianos.*

NUMISMATIQUE.

M. E. GIROD, avocat, Grand'Rue N° 13 Fribourg (Suisse) est chargé de vendre une collection de vieilles monnaies suisses et étrangères, dont plusieurs pièces d'un grand prix. 4160

AVIS AUX VOYAGEURS

Grand choix de malles et articles de voyage, chez LUDIN, sellier et fabricant, rue des Epouses à Fribourg. 4158

Expéditions de messagerie pour l'Uruguay.

Nous référant à notre Ordre de service N° 35 du 4 février 1876, nous informons *les offices de poste que les factures qui doivent* accompagner les objets de messagerie à destination de la République de l'Uruguay peuvent, dès à présent, être régulièrement visées par le Consulat général de l'Uruguay, actuellement à **Lugano,** et par les vice-consuls MM. Henri Fazy à **Genève** et Hermann Wirz à **Bâle.**

Le droit à payer pour ce visa consulaire, qui comportait jusqu'à présent fr. 5. 50, a été réduit à fr. 2. 75 (50 centesimos) par un récent décret du gouvernement de l'Uruguay.

Les offices de poste auront soin de faire remarquer aux consignataires des expéditions dont il s'agit, que les factures soumises au visa consulaire doivent indiquer la quantité et la qualité, soit la nature des marchandises, mais qu'il est loisible à l'expéditeur de déclarer le prix de celles-ci.

Pour ce qui concerne les formalités ultérieures *à remplir, les expéditeurs auront à* s'adresser pour renseignements aux Consulats ci-dessus dénommés. (4129)

A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

A FRIBOURG

Ouvrages de G. de La Landelle

VOLUME IN-12, A 2 FRANCS :

Les quarts de nuit. Contes et causeries d'un vieux navigateur, 6me édition :
Les deuxièmes quarts de nuit, récits maritimes;
Les troisièmes quarts de nuit, contes d'un marin ;
Les quatrièmes quarts de nuit, tablettes navales;
Les cinquièmes quarts de nuit, les aventures de Madurec;
Sixièmes et derniers quarts de nuit. les enfants de la mer;
Les quarts de jour, l'Orient et l'Occident
Les deuxièmes quarts de jour. Les épaulettes

Ouvrages de Zénaïde Fleuriot.

VOLUME IN-12 A 2 FRANCS :

Une chaîne invisible.
Miss idéal.
Alix, 2 volumes.
Une année de la vie d'une femme.
Margo.

POUR PARAITRE EN **15 LIVRAISONS** *A PARTIR DU 1er JUIN*

LES FASTES HISTORIQUES DE LA SUISSE.

Le quatrième centenaire
DE LA
BATAILLE DE MORAT.

RÉCIT ILLUSTRÉ *des plus complets par une réunion d'historiens et de savants.*

La grandeur d'un pays se mesure, non pas par l'étendue de son territoire, mais bien par la valeur, l'héroïsme, l'abnégation et le patriotisme de ses habitants.

La Suisse doit à ce titre compter parmi les plus grandes et les plus nobles nations du monde. Elle se prépare à célébrer le QUATRIÈME CENTENAIRE de cette grande bataille de Morat, qui eut dans l'histoire un retentissement aussi immense, et pour l'avenir dans treize cantons des résultats aussi décisifs.

La ville de Morat, là où le 22 juin 1476 se firent entendre et le *taureau* d'Uri et la *vache* d'Unterwald, qui mirent en fuite les troupes du duc de Bourgogne, va donner à ces agapes de l'indépendance une solennité tout exceptionnelle.

Les auteurs qui entreprennent ce travail veulent, eux aussi, lui donner au point de vue littéraire et artistique, toute l'importance qu'au point de vue matériel aura cette fête toute patriotique.

Dans ce but, ils se sont entourés des documents les plus authentiques et les plus sérieux; ils ont puisé leurs renseignements aux meilleures sources, c'est-à-dire dans les Histoires de Lorraine de don Calmet et de Digot, dans l'Histoire des Français de Sismondi, dans l'Histoird de la Suisse de Jean Muller, dans l'Histoire des ducs de Bourgogne de Barante, *dans l'Histoire de France de Michelet, etc., etc. Ce sera le récit le plus complet qui ait jamais* paru sur cette mémorable bataille.

Le crayon viendra apporter son concours à la plume de nos écrivains; nous reproduirons par l'illustration les faits les plus saillants des mémorables journées de Grandson et de Morat, l'aspect de ces immortels champs de bataille, les vues de ces beaux sites de la Suisse, où s'accomplirent ces hauts faits, les portraits enfin des chefs illustres qui combattirent dans ces grandes journées : **René de Lorraine** d'un côté, et **Charles-le-Téméraire** de l'autre. Nul ne s'étonnera, que cet ouvrage soit publié en Lorraine. On sait en effet quel concours la Lorraine prêta à la Suisse en ces difficiles circonstances, qui mirent en péril l'avenir et la liberté des treize cantons. Rien ne sera négligé sous le rapport, tant du texte et de la gravure, que de l'impression et du papier, pour faire de notre ouvrage *un véritable monument historique,* élevé à la gloire de la Lorraine et de l'Helvétie.

Il se publiera en 15 livraisons de 16 pages grand in-8°, tiré sur papier de luxe, et formera ainsi un beau volume *digne de figurer dans toutes les bibliothèques.*

La dernière partie comprendra la description complète illustrée des fêtes du quatrième centenaire.

Pour souscrire à l'ouvrage et recevoir *franco* par la poste une livraison par semaine, à partir du 1er juin, adresser la somme de **huit francs,** en mandat postal, à M. A. ALIBERT, directeur du *Petit-Journal d'Alsace-Lorraine,* 19, quai Félix-Maréchal, Metz (Lorraine)

(C 4082 F)

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
à Fribourg
CHOIX DE TABLEAUX
COLORIÉS ET A L'HUILE

Reproductions des meilleures toiles de l'école italienne.

Grande réduction de prix.

Mater amabilis, sur toile fr. 14
» sans toile (62 centimètres de hauteur sur 47 centimètres de largeur) . . . . . » 13 —
St-Joseph, sur toile . . . » 12 —
» sans toile (0,64 h. sur 0,50 l.) . . . . . » 11 —
Le Sacré-Cœur de Jésus, sur toile . . » 14 —
» sans toile (0,68 h. sur 0,51 l.) . . . » 13 —
La Vierge immaculée, sur toile » 14 —
» » sans toile (0,64 h. sur 0,47 l.) . . . » 13 —

Ste Marie, St Jean et St Jérôme, sur toile » 12
» *sans toile (0,34* long. sur 0,26 largeur) . . » 11 50
St François d'Assise, sur toile » 14 —
» » *sans* toile (0,67 h. sur 0,51 l.) . . . » 13

Portrait de S. Sainteté le Pape Pie IX ; tableau à l'huile et colorié, d'après une photographie *toute récente* (0,62 h. sur 0,47 l.) . . . . . » 15

BOURSE DE BALE, 15 JUIN.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867.	4 1/2	1876-1892	—	101
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	102	101 1/4
Berne, 1861-64-65-74-75 . .	4 1/2	1875-80-1900	97 3/8	97
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	—	97 1/2
id. Emprunt 1872 . .	4 1/2	1873-1897	95 5/8	95 1/4
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	101 1/4
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	—	99 7/8
id.	4 1/2	1877	—	99 7/8
id.	4 1/2	1881-1884	—	95 94
id.	4 1/2	1888-1890	—	90
Nord-Est.	4 1/2	diverses	93 1/4	—
Central et Nord-Est . . .	4 1/2	1886-1892	90 3/4	90 1/2
Gothard	5	1884-1892	51	—
Arth.-Righi	5	1883	—	83
Berne-Lucerne	5	1881-1885	57 1/2	53
Lignes du Jura	5	1881-1885	—	99 3/4
» Empr. millions 22	5	1881-1890	90	82 1/2

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1874 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	6 36	—	5380	—
Assoc. banq. de Bâle . .	500	200	4 —	431 1/4	430	430
Banque comm. de Bâle .	500	entières	4 —	380	375	—
Banque hyp. de Bâle . .	1000	id.	6 50	1250	1220	—
Compte d'Esc. de Bâle .	2000	id:	0 00	2200	—	—
Banque fédérale	500	id:	7 —	472 1/2	460	—
Crédit argovien	500	id.	4 —	427 1/2	—	—
Banque de Winterthour.	500	id.	4 —	—	—	—
Crédit lucernois	500	id.	2 31	300	267 1/2	—
Banque com. Schaffouse.	500	id.	0 —	392 1/2	—	—
Crédit suisse.	500	id.	5 —	—	—	—
Banque d'Alsace-Lor. .	500	250	7 —	482 1/2	480	—
id. de Mulhouse . .	500	250	5 —	470	462 1/2	—
Crédit lyonnais.	500	250	00 —	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	*500*	entières	5 —	320	310	312 1/2
Nord-Est.	500	id.	8 —	392 1/2	—	—
Gothard	500	300	6 —	237 1/2	232 1/2	—
Righi	500	entières	15 —	915	895	900
Arth.-Righi . .	500	id.	—	—	200	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	—	—
id. de priorité	500	300	475	—	—	—
Chemins de fer réunis .	500	entières	230	227 1/2	—	—

BOURSE DE PARIS

14 Juin.	AU COMPTANT	15 Juin.
94 9/16	*Consolidés*	94 5/8
69 10	5 0/0 Français	68 90
106 10	5 0/0 id.	105 95
	—	
	Or, à New-York. . 112 75	
	A TERME	
69 10	3 0/0 Français	68 95
106 02	5 0/0 id.	105 97
73 40	5 0/0 Italien	73 90
14 56	3 0/0 Espagnol	—
—	Banque de France . . .	—
1073 75	Ranque de Paris.	1082 30
568 75	Crédit Lyonnais. . . .	575
152 50	Mobilier Français . . .	153 75
562 50	id. Espagnol . . .	575
567 50	Autrichiens	573 75
698 75	Suez	698 75
—	Ville de Paris 1875 . . .	—